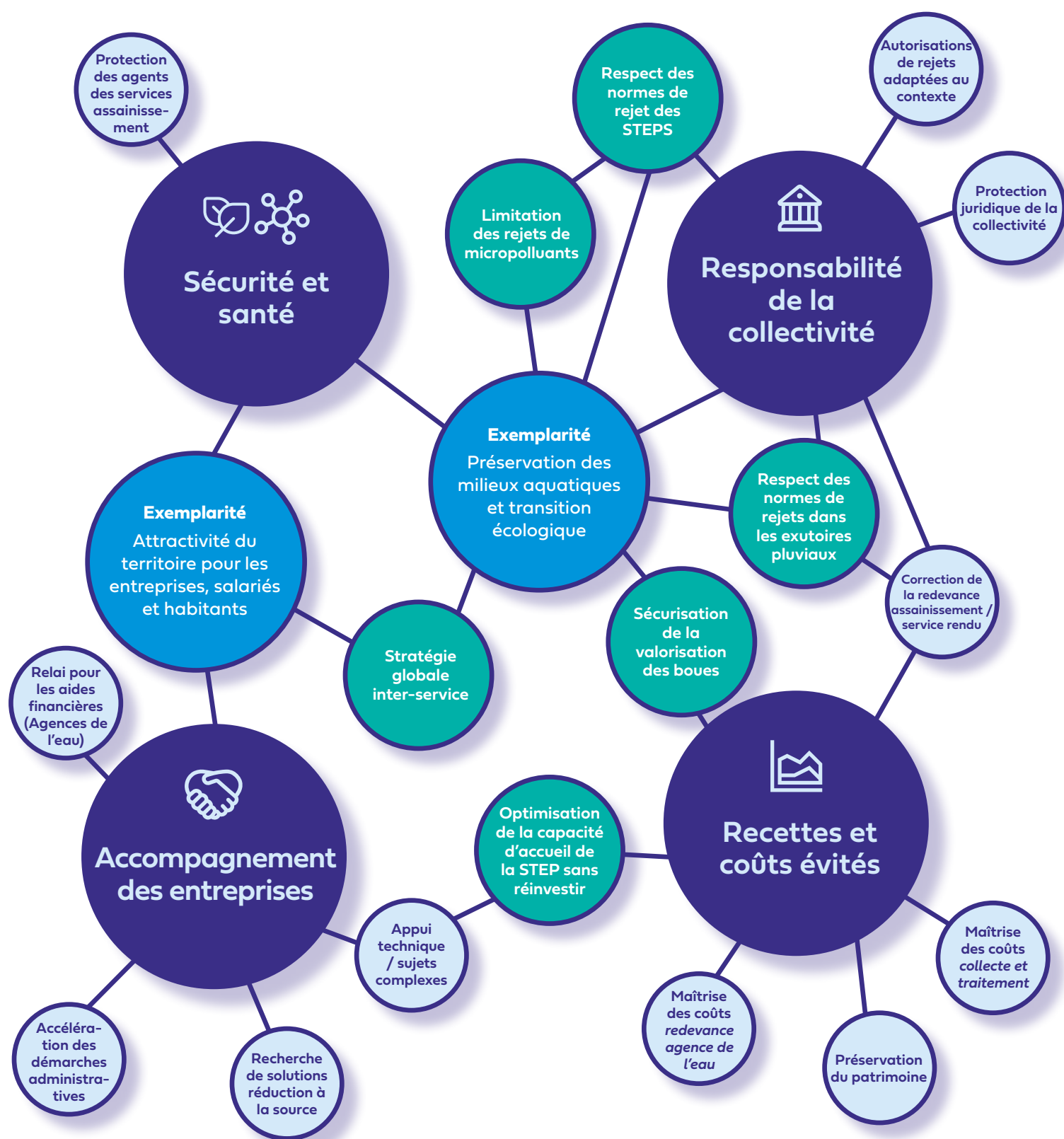


# Maîtriser les effluents non domestiques

## un enjeu stratégique pour les collectivités



# Pourquoi développer une stratégie Effluents Non Domestiques dans les territoires ?

## La responsabilité

**La collectivité, ainsi que les entreprises, sont pleinement responsables du respect du cadre réglementaire en vigueur.**

Cela implique de connaître et maîtriser tous les types de rejets, avec des obligations de moyens et, de plus en plus souvent, des obligations de résultats.

Le bon fonctionnement du système d'assainissement est essentiel, et la récente Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines viendra encore renforcer ces exigences.

La maîtrise des rejets s'impose dans un contexte réglementaire complexe.

Ce dernier s'exprime à la croisée :

- ⊙ du code de la santé publique
- ⊙ du code de l'Environnement
- ⊙ du code général des collectivités territoriales
- ⊙ du code du Travail

Il prévoit notamment :

- ⊙ un pouvoir de police spéciale
- ⊙ une obligation pour les déversements autres que domestiques d'être autorisés au préalable (> diagnostic, contractualisation, contrôle)

La stratégie consiste à miser sur le diagnostic, le contrôle et l'accompagnement à la mise en conformité.

**Pour la collectivité, mettre en œuvre sa responsabilité au regard des effluents non domestiques, avec de l'expertise et de l'animation, est une force pour développer d'autres atouts pour le territoire.**

## La sécurité et la santé

La maîtrise des rejets non domestiques est un enjeu de santé pour les salariés des entreprises, les agents de la collectivité et, au-delà, la qualité de l'environnement de tous les habitants.

En développant des compétences en interne, la collectivité peut mener une stratégie globale sur les contaminants et substances dangereuses, anticiper et réduire les risques pour la santé et la sécurité :

- ⊙ Sensibiliser les habitants à l'impact des pratiques domestiques, pour l'entretien et le bricolage par exemple
- ⊙ Mieux connaître le tissu industriel, ce qui permet aussi améliorer la réactivité de la collectivité en cas de pollution accidentelle

## L'accompagnement des entreprises

Un agent chargé de la gestion des effluents non domestiques permet de disposer de compétences en interne pour :

- ⊙ proposer aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement complet : conseils et aide à l'amélioration, rappels réglementaires, accès facilité aux aides, démarches de régularisation simplifiées
- ⊙ faciliter le dialogue entre la collectivité et les entreprises et aborder de nombreux autres sujets avec un interlocuteur privilégié
- ⊙ travailler collectivement avec les industriels pour réduire la pollution envoyée à la station d'épuration et optimiser la capacité d'accueil du territoire pour des activités nouvelles
- ⊙ anticiper les coûts liés aux évolutions réglementaires.

**Autant d'enjeux qui contribuent au cadre de vie et à l'attractivité du territoire !**

## Recettes et coûts évités

### Investir sur des compétences en interne sur les effluents non domestiques est vite amorti.

Réduire les charges de pollution permet d'éviter de nombreux coûts :

- Limiter la dégradation des réseaux, des postes de relevage et autres ouvrages
- Augmenter la durée de vie des stations d'épuration
- Maîtriser les coûts de travaux et d'exploitation associés
- Améliorer la qualité des boues et les coûts de traitement associés : éviter l'incinération (450 €/tonne), maintenir des possibilités de valorisation agronomique comme le compostage (60 €/tonne)
- Éviter les sanctions financières pour non-respect des normes
- Éviter le gel des autorisations d'urbanisme pour non-conformité des ouvrages d'assainissement collectif

### Et des recettes possibles !

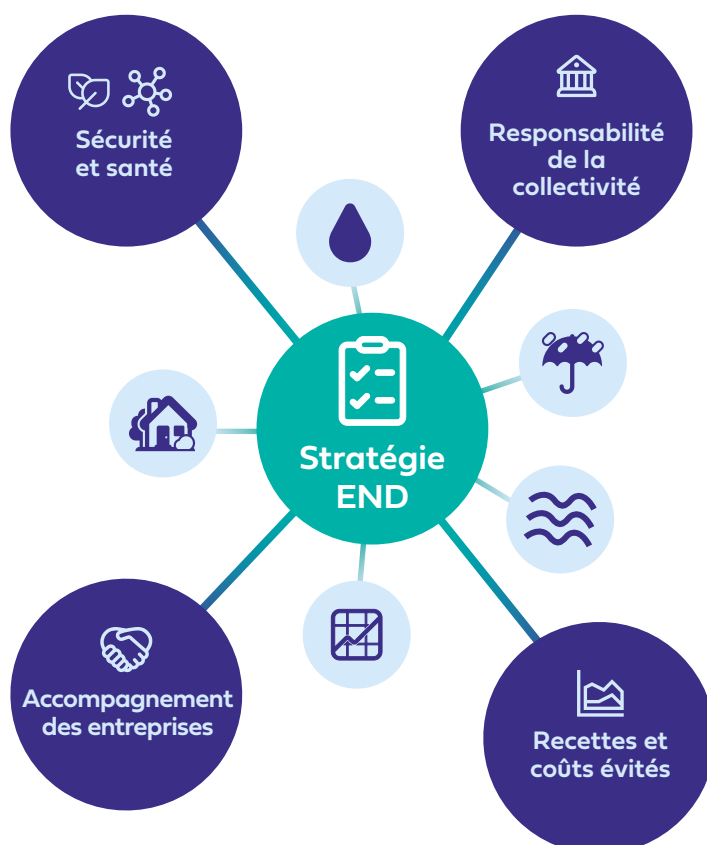
Dans un souci d'équité entre les usagers, entre abonnés domestiques ou assimilés et industriels, la mise en œuvre de la stratégie effluents non domestiques permet d'avoir recours à des coefficients de correction dans le calcul de la redevance assainissement.

La redevance payée par les industriels est ainsi plus en rapport avec le service rendu.

- Le coefficient de rejet permet d'être plus en rapport avec les débits effectivement rejetés (par rapport à la consommation d'eau potable)
- Le coefficient de pollution permet de majorer la redevance en fonction de la charge rejetée par l'industriel à traiter à la station d'épuration
- Des sanctions financières, forfaitaires ou proportionnelle à la redevance, peuvent être appliquées en cas de non-conformité au règlement ou à l'autorisation de raccordement.

## L'exemplarité

La mise en œuvre d'une stratégie effluents non domestiques participe à l'exemplarité du territoire à la croisée de nombreuses compétences.



## Une ambition qui s'affiche et se revendique !

### Les territoires Eau-Responsables Mettre en valeur l'engagement des collectivités

Le Graie anime une dynamique autour des principes de l'IWA pour des territoires eau-responsables.

L'objectif est de fédérer les collectivités pour valoriser et progresser ensemble dans la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des réponses techniques pour des territoires responsables au regard de l'eau.



1  
Des services  
d'eau durables  
pour tous

2  
Une  
conception  
urbaine  
sensible à l'eau

3  
Une ville  
connectée à  
son bassin  
versant

4  
Des communautés  
"eau-responsables"

### Des labels pour valoriser les territoires

AMORCE porte le label « territoire d'eau en transition écologique », à destination des services publics d'eau et d'assainissement, pour encourager et valoriser leur engagement en matière de transition écologique de la gestion de l'eau.

La FNCCR, en appui sur le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification, anime les Trophées d'économies d'eau depuis 2021. Il vise à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

L'OFB porte le programme « territoires engagés pour la nature », l'ADEME le programme des « territoires en transitions », dans lesquels la bonne gestion de l'eau et de l'assainissement a toute sa place.

## Le Graie

Le Graie, pôle Eau et Territoires, réunit tous les professionnels de l'eau : collectivités locales, exploitants privés, bureaux d'études, aménageurs de la ville et scientifiques.

Le Graie anime depuis 2010 deux dynamiques autour de la question des Effluents non domestiques, un groupe de travail et un réseau d'échange national. Le groupe de travail a produit de nombreux documents techniques au fil des années, dont cette plaquette.

Retrouvez toutes les productions portant sur la gestion des Effluents non domestiques en libre accès sur le site web du Graie : [graie.org](http://graie.org)

Avec le soutien de



Campus LyonTech la Doua  
66 boulevard Niels Bohr - CS 52132  
69 603 Villeurbanne cedex



04 72 43 83 68  
asso@graie.org  
[www.graie.org](http://www.graie.org)

Association loi 1901  
reconnue d'intérêt général  
N° SIRET : 338 492 069 00038  
CODE APE : 7219 Z